



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **15 mai 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **quinze** du mois de mai à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 9 mai 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Patrick BONDEUX**.

Présents titulaires : - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD – Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Michel RENAUD – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Jean-Marc BAUCINO - M. Sylvain COINTAT

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Martine LEROY à M. Yannis BONNET
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Jean-Jacques BERTIN à Mme Nathalie LIEBARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Approbation du Compte Administratif 2024

Selon l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif 2024 doit être présenté à l'Assemblée Délibérante avant le 30 juin 2024.

Il s'agit d'un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare l'ensemble des prévisions ou autorisations budgétaires votées tout au long de l'exercice comptable (Budget Primitif, Décisions Modificatives) aux réalisations constituées par le total des titres de recettes (recouvrements) et mandats émis (paiements).

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des Finances et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la présentation faite du compte administratif 2024 et des tableaux annexes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels qu'indiqués dans le tableau.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 41
Pouvoirs : 7
Votants : 48
Pour : 46
Abstention : 2
Contre : 0

MAJORITÉ

Pour extrait conforme
Patrick BONDEUX, Président

M. Alexandre BLANDIN, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 058-200067916-20250515-2025_15_05_02-DE

S²LO